

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

FICHE PROCESSUS DE NOMINATION D'UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT 2nd degré DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN ILLE ET VILAINE

Établissement sous Tutelle diocésaine

- Concertation avec le Chef d'établissement sortant sur l'annonce officielle de son départ.
- Lors d'une visite de Tutelle, consultation de la Communauté Éducative en prévision du recrutement d'un nouveau Chef d'établissement ; en lien avec le CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.
- Préparation du profil de poste par la Tutelle diocésaine, en lien avec le CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.
- 😌 Publication du poste de Direction à pourvoir.
- Recueil des candidatures.
- Première sélection des candidatures sur dossier.
- Entretien(s) avec le Directeur diocésain et les délégués de Tutelle. Association du CNEAP pour les établissements qui relèvent de l'enseignement agricole.
- Precherche par le Directeur diocésain de l'avis favorable de l'Organisme de Gestion de l'établissement pour le candidat pressenti.
- Consultation du Conseil de Tutelle.
- Nomination par le Directeur diocésain par remise de la lettre de mission.
- Mise à la disposition du candidat retenu de son contrat de travail et avenant financier.
- Présentation du nouveau Chef d'établissement à la Communauté Éducative à la fin de l'année scolaire précédant l'année de nomination.
- Installation en début d'année scolaire avec présentation sommaire de la lettre de mission.



M. Michel PELLÉ,

Directeur diocésain de l'Ille-et-Vilaine.

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique 45 rue de Brest - CS 64213 - 35042 RENNES CEDEX Téléphone : 02 99 5 4 2 0 2 0 E-mail : ddec35@enseignement-catholique.bzh